



Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

17-12-2021

- Travaux réalisés et en cours
- Guide de prescription des opiacés
- Contribution vaccination antigrippale
- Surveillance de la thérapie médicamenteuse
- Trouble lié à l'utilisation d'opioïdes

Il y a un peu plus d'un an, le comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) a repris ses activités en pleine deuxième vague, une période chargée de nombreux défis pour tous les professionnels de la santé. Le CRSP se devait d'être présent et a donc recommencé ses travaux sur l'organisation, l'accessibilité et la qualité des services pharmaceutiques dans notre belle et grande région. Entre autres, les membres du comité ont réalisé et amorcé plusieurs travaux dont vous trouverez les détails dans la section CRSP du site web du CISSS de Lanaudière: <https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Travaux terminés :

- Nouvelle trajectoire pour la clientèle anticoagulée;
- Ordonnance individuelle d'ajustement (OIA) des anticoagulants;
- Fermeture de la clinique d'anticoagulothérapie CISSSL;
- Section CRSP sur le site web du CISSS de Lanaudière;
- Lancement de l'infolettre du CRSP;
- Surveillance de la pharmacothérapie (Rx à index thérapeutique étroit);
- Présentations des activités professionnelles découlant du projet de loi 31 aux médecins omnipraticiens et aux IPS;
- Corridor d'accès aux soins palliatifs;
- Trouble lié à l'utilisation d'opioïdes.

Travaux en cours :

- Antibio-gouvernance : résistance locale Nord et Sud en ambulatoire (traitement empirique de la cystite);
- Gestion périprocédurale des anticoagulants;
- Ordonnance individuelle de fer intraveineux;
- Inscription de tous les pharmaciens dans Softlab;
- Trajectoire de soins des patients orphelins;
- Trajectoire pour l'antibiothérapie intraveineuse en ambulatoire;
- Assemblée générale (mai-juin 2022);
- Contenu attendu d'un profil envoyé à l'urgence;
- et bien d'autres!

En marge des activités du CRSP, tous les pharmaciens du territoire Lanaudois ont permis d'assurer une continuité des soins, de répondre aux besoins des patients et de surveiller leur thérapie médicamenteuse. L'arrivée du projet de loi 31 en janvier dernier a permis une bonification de nos activités professionnelles afin que la



population bénéficie de notre expertise complète tout en leur assurant un meilleur accès à des soins de santé. Finalement, il faut souligner que vous avez dû conjuguer avec l'application des mesures sanitaires, la gestion du personnel, la demande en vaccination, l'augmentation de la prise en charge des maladies chroniques et bien d'autres. Bravo à tous et à toutes!



Nous vous invitons à nous écrire pour vos questions, vos commentaires ou vos préoccupations par courriels au : crsp.cisssl@ssss.gouv.qc.ca

Guide de prescription des opiacés CİSSSL

Le département de pharmacie du CİSSS a révisé son règlement sur l'émission et l'exécution des ordonnances au sein de l'établissement. Ce nouveau règlement a été déployé en septembre dernier en même temps qu'un nouveau guide de prescription des opiacés au sein du CİSSS qui a été entériné par le comité de pharmacologie. Le guide comporte certaines règles et recommandations qui favorisent la rédaction d'ordonnances sécuritaires d'opiacés au sein de l'établissement. Les pharmaciens d'établissement sont habilités à modifier d'emblée la dose/posologie d'une ordonnance d'opiacés au cours d'une hospitalisation. Pour les patients en provenance du domicile, une vérification de la dose « au besoin » utilisée à domicile sera réalisée par le pharmacien hospitalier avant d'appliquer les règles du guide. Toutefois, sachez que certaines prescriptions de départ sont rédigées en post-opératoire immédiat par certains chirurgiens. Ces prescriptions de départ ne sont pas révisées systématiquement par les pharmaciens d'établissement pour tous les usagers qui ont congé. Votre vigilance est donc de mise car vous pourriez être appelés à les modifier pour assurer la sécurité en suivant les règles et recommandations du guide. Vous pourrez le consulter via le site web ainsi qu'un tableau résumé servant à l'application du guide en milieu hospitalier.

Guide de prescription des opiacés CİSSSL : https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Informations_professionnels/GUIDE_DE_PRESCRIPTION_DES_OPIACES_AUTORISE_AU_CİSSS_de_Lanaudiere_-_23_sept_2021.pdf



Tableau des intervalles de doses autorisées des opiacés : [https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Informations_professionnels/Tableau - intervalles de doses d opiace autorises.pdf](https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Professionnels/CRSP/Informations_professionnels/Tableau_-_intervalles_de_doses_d_opiace_autorises.pdf)

Contribution des pharmaciens communautaires à la vaccination antigrippale

Madame Isabelle Durocher, directrice de la campagne de vaccination populationnelle tenait à vous exprimer ce mot de reconnaissance :

« L'équipe de direction de la campagne de vaccination Covid-19, ainsi que tout le personnel, tient à remercier chaleureusement toutes les pharmacies communautaires qui ont contribué à la vaccination antigrippale 2021. Grâce aux efforts fournis, plusieurs personnes vulnérables ont pu être vaccinées sans délai. Entre le 15 octobre et le 14 décembre 2021, 78 676 doses ont été administrées à des résidents de Lanaudière. Parmi celles-ci, 40 433 doses ont été administrées en pharmacie communautaire soit 51,3% de l'ensemble des doses administrées chez les résidents de Lanaudière.

Vos efforts nous ont permis de libérer du temps et des ressources humaines dans nos sites de vaccination fixes, pour protéger la population contre la Covid-19 plus rapidement. L'entraide et la collaboration permettent de réussir de grandes choses.

Nos sincères remerciements à toutes les pharmacies communautaires. »

Surveillance de la thérapie médicamenteuse

Quelques patients de notre région ont consulté à l'urgence de nos établissements de santé pour lesquels la surveillance de leur thérapie médicamenteuse semblait manquante. Il s'agissait plus spécifiquement de médicaments à index thérapeutique étroit (particulièrement la digoxine et la phénytoïne) et de niveau d'alerte élevé (warfarine). Étant donné la survenue de ces cas, le CRSP souhaite faire un bref rappel sur l'importance de la surveillance médicamenteuse par les pharmaciens. D'ailleurs, le guide d'application des standards de pratique de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) comporte une section complète sur le sujet. Entre autres, il aborde d'avoir recours à des données objectives (analyses de laboratoire) ainsi que des données subjectives (questions types) afin de vérifier l'impact des thérapies.

Certaines pharmacies se sont dotées d'une démarche systématique pour surveiller et optimiser la pharmacothérapie de leurs patients, tel que proposé d'ailleurs par l'approche vigie de l'OPQ. Pour y arriver, il est opportun de prioriser certains suivis et d'en moduler l'intensité en fonction de la vulnérabilité des patients, des moments propices à une surveillance immédiate et des médicaments à risque (comme ceux mentionnés dans cet aide-mémoire de l'OPQ: [https://guide.standards.opq.org/files/documents/Aide memoire med risque VF.pdf](https://guide.standards.opq.org/files/documents/Aide_memoire_med_risque_VF.pdf)).

Finalement, l'article 17 de la Loi sur la pharmacie stipule que « l'exercice de la pharmacie consiste à évaluer et à assurer l'usage approprié des médicaments afin notamment de **détecter** et de **prévenir** les problèmes pharmacothérapeutiques, à préparer, à conserver et à remettre des médicaments dans le but de **maintenir** la santé, de la **rétablir** ou d'offrir le soulagement approprié des symptômes. »



Le CRSP demande la collaboration de tous et de toutes dans le but d'éliminer des situations pouvant être évitées grâce à vous! N'oubliez d'utiliser les formulaires disponibles sur le site du CISSS sous l'onglet « biologie médicale (laboratoires) » à l'adresse suivante :

<https://www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Trouble lié à l'utilisation d'opioïdes

Le CRSP invite les pharmaciens du territoire à prendre connaissance du Bulletin d'information Le Prévenant du 12 octobre dernier sur la première détection de carfentanyl dans Lanaudière:

https://www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss_lanaudiere/Documentation/Sante_publicue/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.30_no10_Octobre2021.pdf?fbclid=IwAR1FTQzaEJziL_u3Vdsfbpat8qn0WeY9e6KUcD9eSmn7u2B6RoVphl2Yv0

Les pharmaciens peuvent jouer un rôle proactif de premier plan afin de contenir l'ampleur des surdoses d'opioïdes grâce à la distribution de naloxone. Le CRSP vous invite à identifier les patients à risque de surdosage d'opioïdes dont la clientèle utilisatrice de drogues illicites ainsi que certains patients qui reçoivent des opioïdes prescrits pour soulager la douleur. En plus d'offrir deux trousse et d'expliquer adéquatement leur usage, vous pouvez orienter ces patients vers des organismes communautaires lanaudois qui renseignent et accompagnent les utilisateurs. Des bandelettes de détection du fentanyl y sont d'ailleurs distribuées gratuitement. Vous les trouverez en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/cartes/naloxone/index.html>

Le CISSS assure la distribution de trousse de naloxone aux organismes communautaires, corps policier et ambulancier du territoire ainsi qu'aux centres de réadaptation en dépendance.

Nous vous souhaitons à tous un très joyeux temps des Fêtes!

Votre CRSP de Lanaudière

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière**

Québec 